

Tableau récapitulatif des documents à communiquer à l'appui des demandes d'autorisation et d'avis et des déclarations

	Informations à communiquer à l'appui des demandes d'autorisation <u>et</u> d'avis	Informations <u>supplémentaires</u> à communiquer à l'appui d'une demande d'autorisation
Investisseur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations sur l'acquéreur direct : <ul style="list-style-type: none"> - personne physique : nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, nationalité, adresse du domicile. - personne morale : <i>dénomination sociale, adresse du siège social, numéro d'immatriculation ou équivalent, nationalité, renseignements permettant d'identifier le contrôlant ultime. Si le contrôlant ultime est une personne morale : identité, quotité du capital social et, le cas échéant, fraction des droits de vote détenus par chaque actionnaire ou associé disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5%.</i> ▪ Description détaillée des activités exercées : notamment prestations, services ou produits fournis. ▪ Mention de tout appui financier significatif de la part d'un Etat ou d'un organisme public. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations sur l'acquéreur direct s'il est une personne morale : <ul style="list-style-type: none"> - chaîne de détention jusqu'au contrôlant ultime. - lorsque le contrôlant ultime est une personne morale : liste des membres de son organe d'administration ou de surveillance ou de tout autre organe équivalent, leurs nationalité et adresse de résidence. - lorsque la chaîne de détention comporte des fonds d'investissement : identité du gestionnaire ainsi que celle des entités ou personnes qui le contrôlent. ▪ Description des marchés sur lesquels il opère. ▪ Attestation sur l'honneur déclarant que l'investisseur n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour une infraction énoncée à l'article R. 153-10 1° du code monétaire et financier (motifs de refus), ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat. Si l'investisseur est une personne morale, cette déclaration porte également sur les membres de son organe d'administration ou de surveillance (ou organe équivalent).

<p>Société cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dénomination sociale. ▪ Adresses du siège social et des sites d'exploitation. ▪ Numéro SIREN. ▪ Effectif salarié. ▪ Chiffres d'affaires et résultats nets des trois derniers exercices clos. ▪ Numéros de la nomenclature d'activités française. ▪ Description détaillée des activités exercées : notamment prestations, services ou produits fournis. ▪ Liste de ses clients français et des activités exercées à leur profit : notamment prestations, services ou produits qu'elle leur fournit. ▪ Renseignements permettant d'identifier la ou les personnes ou entités composant son actionnariat et la ou les personnes qui la contrôlent en dernier ressort. ▪ Lorsque l'investissement consiste en l'acquisition de tout ou partie d'une branche d'activité d'une entreprise ayant son siège social en France : liste des actifs composant la branche d'activité concernée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description des marchés sur lesquels elle opère. ▪ Mention de toute implication dans des projets ou programmes présentant un intérêt pour l'Union européenne, tels que définis à l'article 8 du Règlement (UE) susvisé, ou de tout appui financier provenant de fonds européens ; ▪ Désignation d'un point de contact comportant ses nom, prénom(s), statut, adresses professionnelle et courriel.
-----------------------------	---	--

<p>Opération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Copie de l'acte matérialisant un projet d'investissement suffisamment abouti pour permettre l'instruction du dossier. ▪ Option éventuelle sur le solde du capital. ▪ Montant de l'investissement défini à l'article R. 153-1, R. 153-3 ou R. 153-5-1 du code précité et, le cas échéant, montant de l'opération globale dans laquelle s'inscrit l'investissement. ▪ Motifs de l'opération en lien avec la stratégie globale de l'investisseur. ▪ Modalités financières : notamment mention d'un transfert de fonds de l'étranger vers la France ou d'un autre moyen de règlement. Si les montants exacts ne peuvent être fournis : estimation, et la méthode retenue pour l'établir. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calendrier de réalisation de l'opération. ▪ S'il y a lieu, liste des Etats dans lesquels l'opération a été ou sera notifiée au titre des contrôles des concentrations et des investissements étrangers et les dates des différentes notifications.
-------------------------	--	---